

Bienvenue à l'école de la Visitation

Année scolaire 2026-2027



**Institut
de la Visitation**

Classes Maternelles et Primaire

071/41.37.20 www.ecgilly.eu

Les Écoles Catholiques de Gilly	Institut de la Visitation	École libre du Sacré-Cœur Sart Allet	École libre Notre Dame de Lourdes	École libre Chantraine Sacré-Cœur
------------------------------------	------------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------------



<http://www.visitation-gilly.be/Direction> :

GOUVERNEUR DOMINIQUE

Nous vous invitons à découvrir notre SITE INTERNET :

www.visitation-gilly.be

Suivez-nous également sur notre page Facebook « Institut de la Visitation »



Chers Parents, chère famille

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre école.

Que cette année scolaire soit chaleureuse, riche en collaboration et en succès.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.

Dans une école où se mélangent les convictions et les cultures, notre mission est triple :

- ✓ Créer un cadre de vie propice au travail et à l'épanouissement de tous : adultes et enfants
- ✓ Apprendre et progresser
- ✓ Respecter les autres dans leur personne et leurs actes.

Nous communiquons quotidiennement entre nous, enseignants, direction, membres de l'accueil extra-scolaire, pour un travail cohérent et efficace autour des enfants.

Nous avons développé deux outils de communication efficaces :

le CONSEIL DE CYCLE où nous abordons les difficultés pédagogiques des élèves et les solutions d'aide que nous mettrons en œuvre ; et le

CONSEIL DE DISCIPLINE où nous discutons des difficultés de comportement, et des sanctions à prendre.

Nous apprenons aussi aux élèves à communiquer sans agressivité, à prendre une place active et valorisante dans leur école, dans leur scolarité. Ainsi, chaque semaine, votre enfant participera (en primaire) à un CONSEIL DE CLASSE durant lequel il aura l'occasion de s'exprimer et de vivre l'expérience de la démocratie.

Soyez assurés de notre dévouement

Gouverneur Dominique

Directeur

Ce document contient le projet éducatif et pédagogique, le règlement d'ordre intérieur, le règlement général des études.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nos écoles font partie de l'ASBL « Les écoles Catholiques de Gilly » qui reprend les 4 écoles fondamentales de Gilly.

Notre école organise 2 implantations :



Implantation fondamentale (primaire et maternelle)

Institut de la Visitation.

Rue Saint-Joseph, 58 à 6060 Gilly

071/41 37 20

0499/90.63.72



Implantation maternelle du **Chateau Mondron**

Chaussée du Château Mondron 159
à 6040 Jumet

0479/55 02 32 (école)



Notre voisin et partenaire pour l'enseignement secondaire :
Le lycée François de Sales



Enseignement secondaire

Lycée Mixte François de Sales

Rue des Vallées, 18 à 6060

Gilly 071/41 38 58



Lorsque vous venez inscrire votre enfant chez nous, vous êtes accueillis par **Mr GOUVERNEUR DOMINIQUE**, le directeur et/ou par **Mme Nancy VERDONC**.

Ce moment est important : il marque les premiers pas de votre enfant dans sa nouvelle école !

Vous aurez l'occasion de visiter l'école (adaptation en fonction de la situation sanitaire) et de poser toutes les questions que vous souhaitez. Nous mettons tout en œuvre pour préparer sereinement l'entrée à l'école de votre enfant.

Mme **Nancy**, assistante sociale, travaille à temps plein dans notre école (nous sommes l'une des rares écoles en fédération Wallonie Bruxelles à avoir fait ce choix depuis de nombreuses années.), particulièrement dans l'axe de la communication entre les parents et l'école. Elle connaît chaque élève, de la première maternelle à la 6^{ème} primaire, et les aide à s'épanouir dans leur classe, à gérer les petits et grands soucis qu'ils peuvent rencontrer durant leur scolarité. Elle est un appui pour les enseignants et pour les parents, pour toutes questions d'éducation.

Le pacte pour un enseignement d'excellence

Les nouvelles réformes liées au « pacte pour un enseignement d'excellence » sont également mises en place dans nos écoles : Citons notamment l'enseignement obligatoire dès 5 ans, la réalisation d'un plan de pilotage, la formation continue des enseignants, l'encadrement spécifique pour les élèves ayant des difficultés avec la langue d'apprentissage, la gratuité en maternelle, la participation à des expériences universitaires, ...

Bref, une série de choses changent dans le monde de l'enseignement et la Visitation est engagée dans ces changements.

Notre projet pédagogique.

Nous avons le projet d'atteindre les objectifs généraux énoncés dans l'article 6 du Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental :

- * Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves;
- * Amener chaque élève à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie sociale, économique et culturelle;
- * Préparer chaque élève à être un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- * Assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale.

En référence au document « Mission de l'école chrétienne »

- * chacun de nos établissements s'affirme comme école catholique, ouverte et accueillante à ceux qui acceptent de cheminer loyalement avec nous sur base des valeurs inspirées par l'Évangile: respect, confiance, pardon, solidarité, intériorité et créativité.
- * Nos écoles se veulent conviviales. Chaque partenaire, parents et élèves, professeurs et directeurs, membres du personnel administratif et ouvrier, membres du pouvoir organisateur s'y sentira reconnu, respecté et mis en confiance en vue de son plein épanouissement, dans un esprit de tolérance, d'ouverture et de collaboration.

**L'inscription est un contrat entre l'élève, ses parents
(ou responsables légaux) et l'Institut de la Visitation.**

**Inscrire votre enfant dans notre école suppose une CONFIANCE et
une REELLE COLLABORATION qui doit durer tout au long de la
scolarité de votre enfant dans notre école. Si cette confiance se
rompt à un moment donné, il nous sera difficile de continuer à
travailler ensemble.**

**Nous mettrons tout en œuvre pour que cette confiance perdure et
pour cela nous avons besoin de vous PARENTS !**

Ce document précise les modalités de vie dans notre école. (R.O.I.)

Une équipe professionnelle au service du développement de votre enfant

Nos enseignants

- En maternelle à Gilly :

Les enseignantes maternelles accueillent vos enfants dès l'âge de 2 ans et demi.

L'équipe est composée de Mesdames :

Vanessa, Brigitte, Amina, Régine, Annick, Aurore, Françoise

L'équipe est soutenue par une puéricultrice, Mme Lynda

Le cours de psychomotricité est donné par Mr Valentin à raison de 2 périodes sur la semaine.

Les équipes se renforcent au fur et à mesure de l'année en fonction des besoins et de l'évolution du nombre d'élèves.

- En maternelle à Jumet :

Les enseignantes maternelles accueillent vos enfants dès l'âge de 2 ans et demi dans une classe verticale. Mme Bernadette est la responsable de l'implantation et est aidée par Mme Caroline notre puéricultrice).

- En primaire (uniquement à Gilly) :

Au cycle 2 (1^{ère} et 2^e primaire) : Mmes Céline, Audrey, Charlotte, Angela et Isabelle prennent en charge les classes de 1^{er} et 2^e année.

Au cycle 3 (3^e et 4^e primaire) : L'équipe est composée de Mme Céline E, Mme Sabine et de Mme Héloïse.

Au cycle 4 (5^e et 6^e primaire) : L'équipe est composée, Mme Charline, Mme Leslie et Mme Marie.

Toute l'équipe est aidée par Mme Elodie et Mme Carine, et d'autres enseignants polyvalents.

Mme Julie et Mme Audrey donnent le cours de néerlandais aux élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaires

Mme Cindy est notre professeur d'éducation physique pour toute l'école primaire ainsi que Mr Valentin.

Les groupes/classes sont constitués en début d'année sur bases de critères d'observation et de nombre.

L'organisation d'une école est complexe et dépendante de paramètres incertains, veuillez donc nous excuser si nous devons modifier son organisation en cours d'année scolaire.

Nous vous remercions d'en tenir compte !

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, qui veut réformer notre enseignement en profondeur, se met en place progressivement dans notre école et nous sommes tous acteurs de ces changements.

Nos accueillantes extra-scolaire

Le temps de midi et les garderies sont organisés avec du personnel engagé et formé par la Ville de Charleroi.

La Ville est responsable de la sécurité et de la surveillance des enfants. En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service ATL au 071/ 86 08 09.

<https://www.charleroi.be/vivre/enfance-education-jeunesse/jeunesse>

Attention depuis le 1^{er} janvier 2026, l'accueil du matin et du soir redevient PAYANT et est facturé par la ville de Charleroi.

Les cours de récréations

Nous ne mélangeons pas tous les élèves durant les récréations.

Nous répartissons les enfants sur 4 cours de récréation différentes, pour leur bien-être et leur sécurité.

Ainsi, les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} maternelles jouent ensemble dans une petite cour située à la rue des Vallées.

Les enfants 3^{ème} maternelles, 1^{ère} et 2^{ème} primaires jouent dans la cour de devant (rue Saint Joseph).

Les plus grands des cycles 3 et 4 se partagent la grande cour de récréation avec un espace vert.



OBLIGATION SCOLAIRE ET ABSENTEISME

L'élève en âge légal est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques organisées par l'école. Les parents veilleront à la présence quotidienne de leur(s) enfant(s) conformément à l'horaire, ils vérifieront et signeront tous les jours le journal de classe.

Attention depuis le 1er septembre 2020, l'inscription est désormais **OBLIGATOIRE à partir de 5 ans. (en 3^e maternelle)**

Toute absence doit être justifiée dès le retour à l'école. (retard, absence, départ à l'étranger, cas de force majeure...) auprès de l'enseignant et de la direction.

Les absences de plus de 2 jours nécessitent obligatoirement un certificat médical.

Les mots d'absences ou certificat médicaux peuvent être remis directement à l'enseignant ou adressés par mail à la direction via l'adresse absences@ecgilly.eu ou visitation@ecgilly.eu

A partir de 9 demi-jours d'absences injustifiées un signalement sera fait auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles et vous en serez avisés. Soyez donc vigilants pour justifier immédiatement les absences de vos enfants.

Les rendez-vous médicaux sont pris dans la mesure du possible en dehors des heures scolaires et hors périodes des évaluations.

HORAIRE

LA PONCTUALITE ASSURE LA SECURITE

Horaire des cours

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40	8h40	8h40	8h40	8h40
15h30	15h30	12h30	15h30	14h30

Les cours commencent tous les jours à 8h40. **Les grilles seront ouvertes à 8h30** suivant les 3 accès de notre école.

- La cour de la rue Saint Joseph pour les élèves de 3^e maternelle, P1 et P2
- La porte du garage « verte » à la rue des vallées pour les élèves de la 3^e à la 6^e primaire
- La grille verte à la rue des vallées pour les élèves d'accueil, 1^{ère} et 2^e maternelles.

Les sorties se font aux mêmes endroits.

Si votre enfant arrive **avant 8h30** il devra aller à l'accueil extra-scolaire.

Horaire de l'accueil temps libre :

Le matin : de 7h00 à 8h30 (forfait de 1,25 €)

Le soir : de la sortie des classes jusqu'à 17h30, (forfait de 1,25 €)

Le mercredi après midi de 12h30 à 17h30 (forfait de 2,5 €)

REGLES ET VIE COMMUNE

Tous nos élèves sont soumis au règlement de l'école. L'inscription dans notre école signifie un engagement à respecter ces différentes règles.

Les personnes:

Le respect de soi et des autres, enfants et adultes, dans son langage et dans ses attitudes. Les réunions organisées par les classes, les cycles et l'école permettent de mieux se connaître, de s'apprécier, de construire ensemble, d'avoir des objectifs communs.

Les lieux:

Respect des lieux, de l'environnement, du matériel. (Bâtiments, plantations, objets, propreté, ordre et sécurité)

Les sanctions:

L'institut est en droit de sanctionner avec discernement les fautes commises selon leur gravité. Le conseil de discipline statue sur les sanctions graves et les mesures à prendre pour garantir un climat propice à l'apprentissage.

Une exclusion temporaire et définitive peut-être envisagée



Les assurances:

Le Pouvoir organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle des enseignants à l'égard des élèves et des tiers, dans l'enceinte de l'établissement et pour toutes les activités organisées à l'extérieur de l'école.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tout élève se présente dans une tenue propre, correcte et adaptée aux conditions climatiques.

Pas de vernis, de maquillage, de casquettes, de coupe de cheveux originales, de faux ongles, ...

Les jupes et les shorts ont une longueur correcte.

Organisations particulières liées au développement de l'enfant

Développement corporel:

Séances de psychomotricité en maternelle, d'éducation physique en primaire.

Ces activités ont un caractère obligatoire. La tenue d'éducation physique (T-shirt blanc, short noir et sandales de gym) est obligatoire pour TOUS.

Les élèves se changent dans les classes (jusqu'en 2^e primaire) sous la surveillance du professeur d'éducation physique

Développement intellectuel:

Cours respectant les programmes de notre réseau, accès à la bibliothèque, centre de documentation et de recherche, multimédia, internet, utilisation d'écran interactif, cycles d'apprentissages sont des outils et des moyens favorisant l'épanouissement de l'enfant.

Développement socio-culturel :

Classes de plein air et de dépaysement, sorties culturelles, visites diverses, journées sportives, favorisent chez l'enfant l'esprit de découverte, d'aventure et d'apprentissage à l'autonomie.

LES BULLETINS ET L'ÉVALUATION

En primaire, l'évaluation du travail scolaire des élèves prend plusieurs formes :

✓ Tout au long de l'année, le travail est évalué de manière continue afin de déceler les progrès et les difficultés d'apprentissage. Toute difficulté est analysée par les enseignants, la direction et le PMS durant les conseils de cycle.

✓ Trois fois par an, des savoirs des élèves est établi sur base de contrôles oraux ou écrits, individuels ou de groupe. Les résultats sont notés dans le bulletin. Il est remis aux parents, qui le consultent et le signent.

✓ A la fin du mois de juin, chaque cycle organise des examens portant sur l'ensemble des apprentissages de l'année. Un bulletin est remis aux parents en fin d'année. Lors de la remise du bulletin, les parents peuvent consulter les épreuves écrites de leur enfant, sur place et en présence de l'enseignant.

✓ A la fin des études primaires, les élèves passent une épreuve externe organisée par la Fédération Wallonie Bruxelles. En cas de réussite, l'Inspection de la fédération Wallonie Bruxelles délivre le Certificat d'Etudes de Base (CEB).

En cas de non réussite, la décision d'attribution du CEB est prise par le Conseil de Cycle qui se tient à l'école.

L'ECOLE EN FETE

Tout au long de l'année, nous organisons plusieurs moments festifs tantôt avec vos enfants, tantôt en conviant les parents.

Fin décembre un goûter de Noël est organisé dans tous les cycles.

Nous fêtons le carnaval.

Dans le courant du mois d'avril a lieu notre « Visitafête ». La date change chaque année et vous est communiquée en début d'année.

Nous organisons une marche parrainée dans le courant du mois de mai.

Nous terminons l'année par notre « souper » barbecue dans le courant du 3^e trimestre ou toutes nos familles et amis sont conviés.



LES CELEBRATIONS ET LA PASTORALE SCOLAIRE

Etant une école libre CATHOLIQUE, nous partageons en école les moments importants de l'année chrétienne: Noël, Pâques... .

De même, les enfants participent à de petites célébrations, comme la fête de la Visitation ou la célébration de rentrée.

Nous nous rendons également à l'église une fois par an pour célébrer la fête de Pâques.

Ce sont des occasions de partage et d'ouverture aux autres.

Célébration
de rentrée
2021



LE CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES

Année scolaire 2026-2027

Attention, à partir de cette rentrée scolaire, le nouveau calendrier scolaire, annoncé dans la réforme est toujours là.

Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Congé de Toussaint	Du lundi 19 octobre au dimanche 1er novembre 2026
Jour de l'Armistice	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances de Noël	Du lundi 21 décembre 2025 au dimanche 3 janvier 2027
Mardi gras	Mardi 9 février 2027
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Congé de Pâques (détente)	Du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027
Congé de l'Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Fin d'année scolaire	Vendredi 2 juillet 2027

Nous insistons sur l'OBLIGATION LEGALE de ces congés,

NOS PARTENAIRES

Nous travaillons avec différents partenaires, c'est le gage d'un travail de qualité. En voici les principaux :

Le centre PMS Libre de Chatelet 1

Rue du collège, 43

6200 Chatelet

071/383596

pms1l.chatelet@gmail.com

Service de Promotion de la Santé à l'école (PSE)

Rue du Rempart, 51

6200 Chatelet

071/383621

Mme Caroline Di Maria – Mme Aline DENDAL

Logopèdes

0498788233

caroline-dimaria@live.be

L'Academie de Musique

Chaussée de Charleroi 75

6060 Gilly

071-413247

Le Lycée François de Sales

Rue des vallées, 18

6060 Gilly

07141.38.58

Espace Temps Maison de Santé

Rue du Calvaire 98

6060 Gilly, Belgique

071 42 31 11

espacetemps.asbl@gmail.com

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

La ville de Charleroi organise et gère l'accueil extra-scolaire.

L'inscription.

Le parent ou le tuteur légal devra remplir un formulaire pour la participation de son enfant à l'accueil extra-scolaire.

Cette fiche est très importante en cas de nécessité, de maladie ou de blessure.

Celle-ci devra être remplie dès la première participation de l'enfant et impérativement signée.

Période d'accueil		Plages Horaire
Matin (tous les jours)		De 7h à 8h30
Soir	lundi, mardi, jeudi	De 15h 30 à 17h30
	Mercredi	De 12h 30 à 17h30
	Vendredi	De 14h 30 à 17h30

**A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026, l'ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE REDEVIENDRA
PAYANT et sera facturé par la ville de Charleroi !**

DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves et leurs parents (ou responsables légaux) de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à tout note ou recommandation de l'établissement. (Loi du 19.07.71 - AR du 29.06.84 - Loi du 25.06.92 - CM du 19.04.95 - -CM du 20.05.97 et Décret « Missions du 24.07.97)

Déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants.

Institut de la visitation – Rue Saint-Joseph 58 – 6060 Gilly

Le responsable du traitement des données transmises est :

BERNARD DIZIER, Président du Pouvoir Organisateur des écoles Catholiques de Gilly

Nom du représentant : Dominique Gouverneur, directeur

1. Objectif de cette politique

Cette politique « vie privée » vous informe (en votre qualité de personne concernée) de notre engagement à ce que le traitement de vos données personnelles (en notre qualité de responsable du traitement), soit conforme à toutes les lois et règlements sur la protection des données et de la vie privée en vigueur, y compris le « RGPD » - Règlement (UE) 2016/679 (ci-après dénommé « Lois sur la protection des données »), en application de ses articles 13 et 14.

2. Information sur le responsable du traitement

Identité du responsable du traitement : Les Ecoles Catholiques Primaires de Gilly ASBL, située à Rue Saint-Joseph 58, 6060 Gilly enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419172335, et ayant pour adresse de courrier électronique : dominique.gouverneur@ecgilly.eu (ci-après dénommée "l'école" ou "nous").

Coordonnées de contact du délégué à la protection des données du responsable du traitement :

Laury ULWELING
BASIC PLUS - 27/11 Rue du Vertbois
4000 LIEGE
l.ulweling@basicplus.be

3. Information sur le traitement de données personnelles des Élèves

Les **Personnes Concernées** par le traitement de données personnelles sont les « **Élèves** » inscrits au sein de l'établissement scolaire, ainsi que les proches impliqués dans l'éducation et l'enseignement des élèves (parents, membres de la famille, responsables légaux, ...).

Les **finalités** de traitement sont « La gestion et le suivi administratif, éducatif et pédagogique de la population d'élèves ; afin d'assurer le déroulement des missions d'enseignement de l'établissement, l'organisation d'activités pédagogiques et la fourniture de flux d'informations. »

Les **catégories de données personnelles** concernées peuvent être : caractéristiques personnelles, données d'identification, données d'identification électronique, composition du ménage, copies de passeport, carte d'identité ou autres titres de légitimation, données financières, études et formation, numéro national, photos ou enregistrements d'images ou de sons, profession et emploi, régime TVA,

données concernant la santé (promotion de la santé à l'école), origine raciale ou ethnique (statut de réfugié pour les étrangers).

Les **bases légales** au traitement de données personnelles sont notamment :

- Article 6, §1 a) du Règlement (UE) 2016/679, la personne concernée a consenti au traitement de ses données pour une ou plusieurs finalités spécifiques précisées lors de la demande de consentement ;
- Article 6, §1 c) du Règlement (UE) 2016/679 le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis :
 - o Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
 - o Arrêté du 14 avril 1994 du Gouvernement de la Communauté française relatif au contrôle de l'inscription scolaire ;
- Article 6, §1 b) du Règlement (UE) 2016/679 le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ;
 - o Inscription scolaire et souscription au règlement d'ordre intérieur et au projet d'établissement ;
- Article 6, §1 e) du Règlement (UE) 2016/679 le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement ;
 - o Missions d'enseignement subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Les catégories de **destinataires utiles au métier** des données personnelles peuvent être :

- La personne concernée elle-même ;
- Les responsables légaux de l'élève ;
- L'équipe éducative et enseignante de l'établissement scolaire ;
- Services postaux (Bpost) ;
- Partenaires d'activités externes (voyage scolaire par exemple) ;
- Autorités judiciaires ;
- Services d'assurance Adesio (en cas de sinistre nécessitant des données d'identification) ;
- Établissements bancaires (gestion des paiements) ;
- Autres établissements scolaires (dans le cadre d'un changement d'établissement).

Les catégories de **partenaires sous-traitants** des données personnelles peuvent être :

- L'ASBL Scolares dans le cadre de gestion administrative et pédagogique des étudiants ;
- Établissements bancaires (gestion des paiements) ;
- La société Facebook (Meta) dans le cadre de la promotion de l'établissement ;
- OVH dans le cadre de l'hébergement des données du site ;
- Microsoft dans le cadre de la gestion des élèves et de la communication et correspondance ;

- ClassDojo dans le cadre de la gestion des élèves et de la communication et correspondance ;

Les catégories de **partenaires co-traitants** des données personnelles peuvent être :

- Le Service de Promotion de la Santé à l'École de Châtelet (médecine scolaire) ;
- Le Centre Psycho-Médicosocial 1 de Châtelet ;
- La Fédération Wallonie-Bruxelles et Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire ;

En aucun cas les données collectées et traitées ne sont transmises à des tiers à des fins commerciales.

Les **sources** des données personnelles sont la personne concernée elle-même, son entourage familial, le service de Promotion de la Santé à l'École, le Centre Psycho-Médicosocial, la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'équipe éducative de l'établissement scolaire ou d'autres établissements scolaires.

Les **données sont conservées** jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève et détruits après 1 an, 10 ans, 20 ans ou 30 ans suivant la catégorie de données, et en respect des obligations légales.

4. Information sur le traitement de données personnelles des Candidats

Les **Personnes Concernées** par le traitement de données personnelles sont les « **Candidats** », soit les personnes nous transmettant leur candidature pour un recrutement en cours par l'**École**, soit en tant que candidature spontanée.

La finalité du traitement est l'administration des candidatures et la sélection du recrutement du personnel.

L'utilisation de vos données personnelles est basée sur votre consentement que vous choisissiez de nous donner lorsque vous nous communiquez des informations volontairement, ou sur notre intérêt légitime lorsque nous publions une annonce en vue du recrutement d'un candidat, ou sur la base de la prise de mesure précontractuelles à votre demande.

Les **catégories de données personnelles** concernées sont données d'identification, vie personnelle et informations d'ordre financier que vous nous communiquez dans le cadre de votre candidature (CV, lettre de motivation, candidature spontanée, ...).

Les catégories de **destinataires** des données personnelles sont :

- La personne concernée elle-même ;
- Le personnel de l'**École** participant au processus de recrutement.

En aucun cas les données collectées et traitées ne sont transmises à des tiers à des fins commerciales.

Les **sources** des données personnelles sont les Candidats.

Les **données sont conservées** pour toute la durée nécessaire à l'accomplissement du recrutement actif, et jusqu'à 2 ans après réception des candidatures.

5. Vos droits en tant que personne concernée

Les Lois sur la protection des données vous accordent des droits (sur la base de certains critères et à certaines conditions), y compris les droits d'accès, de rectification, d'opposition au traitement, ou de portabilité de vos données personnelles.

Pour toute requête d'exercice de vos droits ou si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la façon dont nous traitons vos données personnelles, veuillez nous contacter en utilisant les moyens et coordonnées précisés dans la section « Qui contacter à propos de vos données personnelles » ci-dessous.

Veuillez noter que certaines données personnelles peuvent être exemptées des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation ou de portabilité conformément aux Lois sur la protection des données personnelles ou d'autres législations : toute réponse négative sera documentée et légalement motivée.

6. Sécurité

L'École prendra les mesures techniques, physiques, juridiques et organisationnelles appropriées, qui sont conformes aux Lois sur la protection des données personnelles. Malheureusement, aucune transmission de données au travers d'Internet ni aucun système de conservation de données ne peut être garanti comme étant à 100% sécurisé. Si vous avez des raisons de penser qu'une interaction avec nous n'est plus sécurisée (par exemple si vous estimez que la sécurité de toute donnée personnelle que vous pourriez avoir auprès de nous a été compromise), veuillez-nous en informer immédiatement. Voyez la section « Qui contacter à propos de vos données personnelles » ci-dessous.

Lorsque l'École fournit des données personnelles à un prestataire de services, le prestataire de services sera sélectionné avec soin et devra utiliser des mesures appropriées pour protéger la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Les données énumérées ne sont accessibles qu'aux services de l'école et aux personnes membres de ses services dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de leur mission ainsi qu'aux employés des sociétés tierces auxquelles les données sont communiquées dans le cadre de contrats de sous-traitance.

Tous les membres du personnel sont tenus au respect de la confidentialité pour l'ensemble des données à caractère personnel gérées par l'école.

Ceci implique :

- L'obligation de ne pas accéder ou chercher à accéder à des données qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exécution de leur mission ;
- L'interdiction de divulguer les données personnelles dont ils ont connaissance hors de ce qui est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

7. Qui contacter à propos de vos données personnelles

Si vous avez des questions à propos de notre utilisation de vos données personnelles vous pouvez nous envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : dominique.gouverneur@ecgilly.eu ou écrire à Les Ecoles Catholiques Primaires de Gilly ASBL, située à Rue Saint-Joseph 58, 6060 Gilly.

8. Réclamations

Si vous n'êtes pas satisfaits de notre traitement de vos données personnelles et si vous pensez que nous contacter ne résoudra pas le problème, les Lois sur la protection des données vous donnent le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente (plus d'informations sur le site web de celle-ci : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>).

9. Modifications de cette politique de protection des données

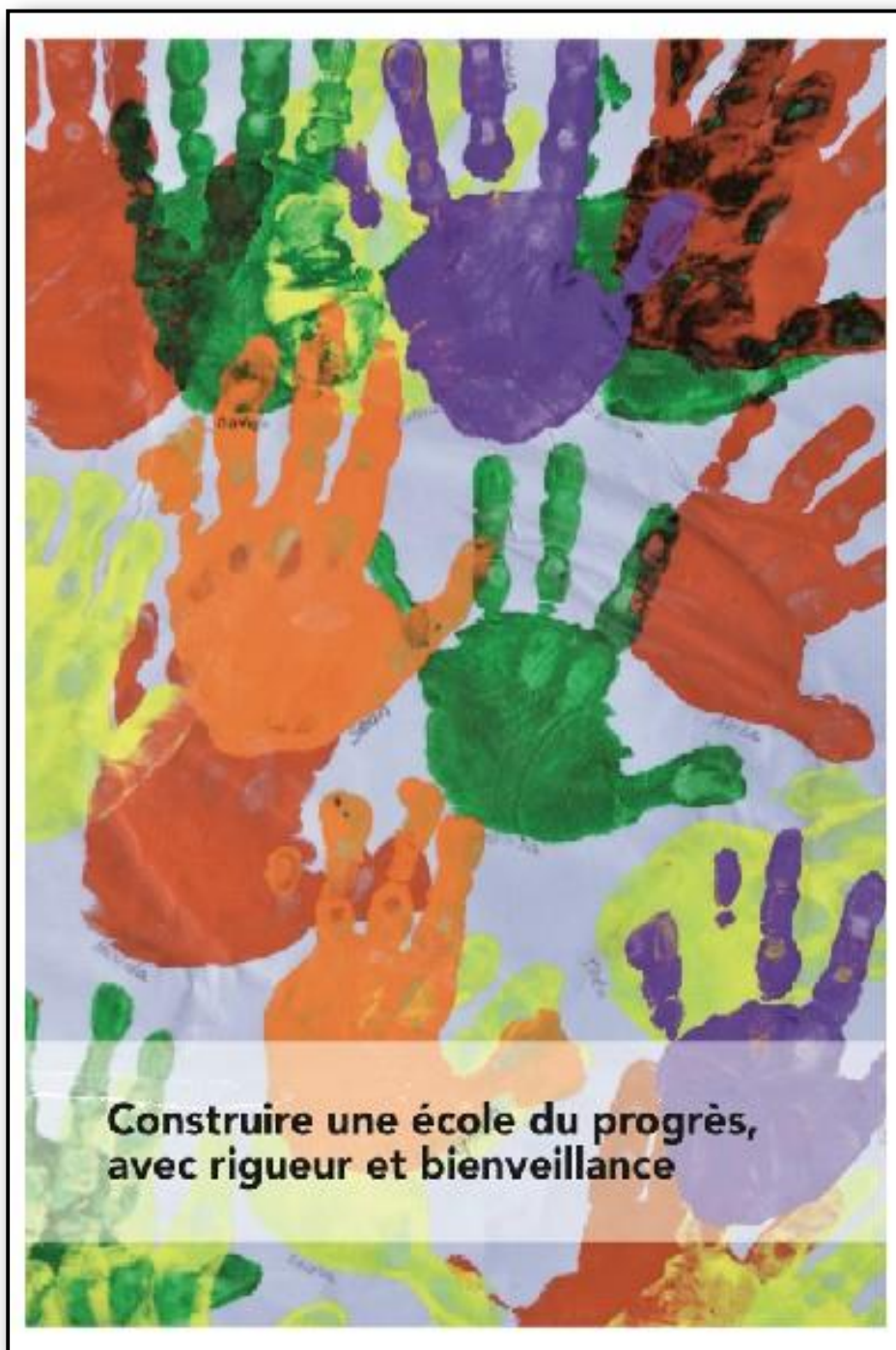
Nous examinons régulièrement cette Politique vie privée et nous réservons d'y apporter des modifications à tout moment pour prendre en compte des changements dans nos activités ou de nouvelles exigences légales.

Pour vous informer des changements, nous publierons les mises à jour sur notre site web : <https://www.visitation-gilly.be>

Veuillez vérifier la date de « dernière mise à jour » en haut de cette Politique vie privée pour savoir quand elle a été révisée pour la dernière fois.

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE





***« Nous devons apprendre à
vivre ensemble comme des
frères, sinon, nous allons
mourir comme des idiots »***

Martin Luther King